



Association pour la protection de l'Homme et de l'Environnement
Fondée par un collectif d'étudiants en 2009

18, rue Belle Vue
67250 Stundwiller

M. le Directeur du groupe...

Stundwiller, le 29 avril 2011

Objet : demande d'information / bisphénol A

M. le Directeur,

Notre association souhaite attirer votre attention sur une problématique d'actualité : la contamination des aliments par le Bisphénol A (BPA), composé toxique présent dans la grande majorité des plastiques.

Suite aux alertes de plus en plus nombreuses de la part de la communauté scientifique, il nous paraît essentiel de réagir. Vous n'êtes certainement pas sans savoir que le BPA est mis en cause dans l'apparition de cancers du sein et de la prostate. Il serait également responsable de l'affaiblissement du système immunitaire, particulièrement chez les enfants en bas âge. De nombreuses études¹ menées sur l'animal et l'Homme démontrent un lien entre BPA et trouble des fonctions sexuelles.

En France, le Réseau Santé Environnement demande à ce que le BPA soit interdit dans les plastiques alimentaires. Une demande similaire a été déposée par l'association de chercheurs Antidote Europe. Ainsi, le premier mars dernier, la production de biberons à base de BPA a été interdite au sein de l'Union Européenne (une interdiction déjà valable en France depuis juin 2010). Plusieurs Etats Américains ont d'ores et déjà interdit le BPA dans tous les plastiques alimentaires.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (Afssa) en appelle à une mobilisation de l'industrie pour mettre au point des substituts au BPA pour les plastiques alimentaires. Certains fabricants et commerçants ont suivi cette recommandation. En début d'année, le groupe Carrefour avait déjà retiré ses rouleaux de caisse thermiques à base de BPA par mesure de précaution, et ce afin de protéger sa clientèle et son personnel de caisse.

La sécurité alimentaire étant une préoccupation majeure, l'éventuelle contamination de vos produits par le BPA est-elle prise en compte lors de vos analyses ?

Compte-tenu des nombreux éléments incriminant le BPA et de l'inquiétude des consommateurs, il nous paraît important et nécessaire

- d'envisager le retrait du BPA comme composant principal des plastiques alimentaires,
- d'envisager un étiquetage systématique des produits en contenant, comme l'a recommandé l'Afssa en avril 2010.

Par principe de précaution, votre groupe serait-il prêt à entreprendre de telles mesures ?

En espérant que notre demande retiendra votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, M. le Directeur, nos meilleures salutations.

La Direction d'Echo Genèse

*Avec le soutien de **Campus Vert**, association étudiante porteuse de projets en environnement, Strasbourg*

¹Notamment une expertise de l'Institut national de la santé et de la recherche scientifique (Inserm), intitulée *Bisphénol A : effets sur la reproduction*, juin 2010.

Note : le Bisphénol A est présent dans les plastiques numérotés 3 (PVC), 7 (other) ou PC (Polycarbonate).